

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

Sommaire: 30 fr.  
16  
8  
Poste: 35 fr.  
18  
10

On s'abonne:  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou par envoi d'un mandat  
sur la poste.  
et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

25 Juillet 1884.

### Chronique générale.

« Les Kangourous de Ferry-Park », c'est ainsi qu'un journal républicain désigne les députés de la majorité républicaine, refusent absolument de sauter par dessus l'article 8 pour donner la main au Sénat.  
Il y a eu avant-hier au palais Brisson, non pas réunion de groupes, mais conciliabules très-nombreux et très-fréquents de députés, et la conclusion unanime de tous ces colloques a été qu'en aucun cas la Chambre ne pouvait voter le projet de revision restreint par la suppression de l'article 8.  
Ces conclusions, portées au Sénat, ont fait une certaine impression sur la gauche et l'union républicaine qui se sont vraisemblablement fait le raisonnement suivant: puisque les Kangourous du Palais-Bourbon ne veulent pas sauter, il faut que ceux du Luxembourg se montrent de meilleure composition.  
La gauche cherche à s'entendre avec les autres groupes républicains du Sénat sur la question des droits financiers « pour, nous dit son procès-verbal, corriger le projet de la commission d'une manière acceptable pour la Chambre. » à reprendre le projet de la Chambre par voie d'amendement. Mais le centre gauche se montre très-récalcitrant. Or, point de centre gauche, point de majorité d'autant que, même dans les groupes ci-dessus désignés, il y a de nombreuses hésitations.  
L'idée s'y est même fait jour que le scrutin secret pourrait être utilement et agréablement employés.  
En somme, bien qu'il soit impossible de rien préjuger, avec quelque certitude avant la discussion publique, on persiste à sonner le glas funèbre de la revision. On ne peut raisonnablement s'étonner de cette ré-

pulsion marquée de la Chambre haute pour le grand saut que lui proposent les kangourous et au bout duquel apparaît par trop clairement la culbute.

« Ce n'est qu'une question d'heures, nous ont dit les officieux. La paix avec la Chine est chose faite et la mission donnée à l'amiral Courbet n'est qu'une formalité. »

Singulières formalités que celles qui se produisent sabords ouverts, canons chargés. Nous avons dit pourquoi en dehors des régions officieuses on semblait craindre que la faction de l'amiral Courbet devant Foutcheou ne se prolongeât quelque peu. Voici quelques détails donnés par le *Soir* et qui ne prouvent pas que le gouvernement partage *in petto* l'optimisme affiché par ses amis:

« Onze cents hommes appartenant aux 45<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> corps vont partir pour le Tonkin (on ajoute qu'ils seraient déjà partis sans la désorganisation jetée par l'épidémie dans les services maritimes du Midi.) Le *Soir* affirme en outre qu'on va envoyer au Tonkin non pas seulement des hommes, mais du matériel. On termine à Vincennes l'armement de deux batteries appartenant l'une au 42<sup>e</sup>, l'autre au 43<sup>e</sup> régiment. Ces batteries atteleront des canons de 80 et emmenant chacune 160 hommes et 85 chevaux. Elles partiront pour le Tonkin en même temps que les renforts d'infanterie dont nous avons parlé plus haut. »

Il faut croire que la pacification du Tonkin n'est pas chose aussi simple que les gouvernements veulent bien le dire et il est malheureusement à craindre que la conquête des pépites du fleuve Rouge ne nous coûte encore beaucoup de temps, d'hommes et d'argent.

Nous avons déjà reçu l'écho des cris poussés à Paris par la *Paix* et ses cogénères élyséens sur le grand complot royaliste. La *Paix* qui ne pardonne pas aux Princes de la Maison de France d'avoir forcé son infortuné patron à envoyer aux malheureux

du Midi le produit de quelques-unes de ses quittances de loyer, avait immédiatement rapproché « le voyage de propagande » de M<sup>r</sup> le duc de Chartres de cette abominable conspiration royaliste.

Or voici les derniers et très-complets renseignements donnés par l'*Intransigeant* sur cette noire trame:

« C'est un inspecteur de la deuxième brigade de recherches nommé Chevreautin qui a dénoncé ses collègues à son chef hiérarchique Girard. Celui-ci, apprenant qu'il s'agissait de détournements de pièces relatives à l'affaire de Corse et compromettantes pour certaines notabilités opportunistes, a confié l'affaire à son ami Caubet qui n'aime pas plus que lui Camescasse. Ils firent arrêter les quatre coupables devant tous leurs collègues. Ceux-ci furent conduits au poste de la préfecture et mis sous la surveillance non de gardiens de la paix, mais de gardes municipaux. Une chose à remarquer, c'est qu'aucun juge d'instruction n'a été saisi de l'affaire et que les quatre voleurs ont été mis en liberté sur l'ordre de Waldeck-Rousseau qui a sans doute reculé devant le scandale d'une enquête, scandale qui aurait rejailli sur certaines personnalités de son monde compromises dans l'affaire.

» Toute cette histoire peut donc être considérée dès maintenant comme absolument étouffée. »

Parbleu! nous voudrions bien cependant que le journal de M. Grévy nous montrât ce que les royalistes sont venus faire dans cet imbroglio opportuniste et policier. Si la *Paix* crie haro sur les royalistes toutes les fois que ses Ferry et ses Waldeck font ou feront faire quelques sottises ou infamies, elle deviendra promptement poitrinaire.

On lit dans la *Nouvelle Presse*:

« Beaucoup de députés se plaignent des indiscrétions nombreuses commises au profit des journalistes officieux dans les bureaux des ministères, et notamment au ministère de l'intérieur.

» Les télégrammes, mêmes privés, sont fréquemment communiqués par les bureaux.

» On rejette d'ailleurs, place Beauvau, la responsabilité de ces faits sur M. Camille Lyon, chef de cabinet du ministre, dont l'autoritarisme devient insupportable à tout le monde.

La colère que le voyage de M. le duc de Chartres à Marseille et à Toulon inspire aux républicains, les rend complètement grotesques.

On lit, par exemple, dans le *Radical*:  
« Est-il rien de plus brute et de plus humiliant, ensuite, que cette promenade, proclamée héroïque, du duc de Chartres? Et y a-t-il réellement là matière à glorification? »

Le *Radical* a, du moins, trouvé quelque chose de nouveau dans l'absurde.

Il faut être, en effet, républicain radical, libre-penseur pour qualifier de BRUTE une visite à des cholériques.

Aller visiter des cholériques! Fi! Quelle brute!

Le *Radical* ajoute que le prince « n'avait pas besoin de risquer la contagion. » Faut-il être brute, en effet, pour risquer la contagion! — « puisque la poste est là pour transporter les valeurs. »

Après quoi, il n'y a plus, comme on dit vulgairement, qu'à tirer l'échelle.

La *Liberté* signale avec raison la maladresse des républicains qui ont essayé de dénaturer l'acte si chrétien et si français accompli par M<sup>r</sup> le duc de Chartres, au nom de la famille royale. Elle conclut:

« Le titre de prince, fût-il accolé à celui de prétendant, ne saurait empêcher des gens dévoués et généreux d'aller au secours de ceux qui souffrent. Loin de là, l'élévation de la position sociale accroît en ce cas le devoir.

» Le duc de Chartres et le comte de Paris l'ont compris. Il n'y a pas à les en glorifier

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME

## SOUS LA COMMUNE

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Lorsque les deux jeunes gens revinrent du parc, au bras l'un de l'autre, les yeux humides et le visage rayonnant, les travaux d'installation étaient complètement achevés. Les vieux fauteuils Louis XIV étaient rangés avec ordre dans le grand salon qui ouvrait sur le jardin, et dans l'angle d'une fenêtre avait été placée une chaise longue destinée à M. de Bernand qui l'on descendait quelquefois du premier étage et qui venait jouir des premiers rayons du soleil. D'anciens tableaux, signés de maîtres illustres, des portraits de famille, de belles copies des chefs-d'œuvre de la peinture ornaient les murailles. La salle à manger, attenante au salon, avait déjà retrouvé ses meubles de style Louis XIII, son buffet antique aux figures grimaçantes, ses belles porcelaines du plus fin Strasbourg, et sa longue table carrée dont les pieds étaient chargés de belles sculptures et les contours de moulures

déliçables comme on les aimait au temps du cardinal.

Les chambres de M. Charles d'Elplay et de ses deux filles avaient été choisies au premier étage, dans une aile détachée du corps principal de la maison et s'avancant un peu sur le jardin; elles entouraient la chambre du grand-père, et cette disposition permettait de lui venir en aide à toute heure de la nuit, lorsque ses douleurs se faisaient sentir plus vivement.

Tout le reste de cet étage avait été délaissé: ce n'étaient que petites chambres obscures, étroits corridors, mansardes et faux greniers parmi lesquels on se serait facilement égaré. Enfin, au-dessous du salon, et faisant face à la petite cour d'entrée qui donne accès sur la principale rue d'Arcueil, brillait de tout l'éclat du cuivre fraîchement fourbi la cuisine de Jeanne, ornée d'ustensiles de toutes sortes.

Les caves s'ouvraient à deux pas, et la vieille fille qui avait conquis par trente-deux ans de services dévoués la confiance absolue de ses maîtres, en connaissait seule la savante disposition.

Le dîner était depuis longtemps servi, lorsque M. d'Elplay entra dans la salle à manger suivi de ses enfants. Thérèse et Bernard ne pouvaient plus se quitter; ils prirent place à côté l'un de l'autre, en face de leur père; mais Louise, avant de s'asseoir, choisit trois ou quatre primevères éclatantes

de blancheur et les disposa adroitement entre les belles tresses brunes de sa sœur aînée. Pendant que Bernard et M. d'Elplay admiraient son ouvrage, Thérèse se retourna vivement et enlaçant Louise dans ses bras:

— Chère petite sœur, dit-elle, je suis trop heureuse! j'ai peur à chaque instant que mon bonheur ne s'envole.

— Non, ma sœur, voilà M. Bernard revenu tout à fait; il ne partira plus qu'avec toi. Vous nous quitterez bientôt...

Bernard saisit la main de Louise.

— Nous reviendrons souvent, ma chère petite sœur, dit-il.

— Oh! ce ne sera plus la même chose: à toute heure nous sommes ensemble, Thérèse et moi. Je resterai toute seule, alors...

— Et ton père? dit M. d'Elplay d'un ton de reproche.

Louise s'arracha aux caresses de sa sœur et s'élança au cou de son père:

— Oui, s'écria-t-elle, je vous consolerai. Mais ne songeons pas si vite à la séparation, jouissons plutôt de notre bonheur et n'oublions pas le dîner de Jeanne.

Le repas fut aussi gai qu'il devait l'être en pareille circonstance: Bernard raconta sa campagne, l'héroïsme des cuirassiers, la bataille de Gravelotte et le siège de Metz. Thérèse lui demanda de grands

détails sur sa blessure, et le capitaine rendu bavard, contre son habitude, par la joie qu'il ressentait d'être auprès de sa fiancée, ne se fit pas prier longtemps.

— Nous marchions sur Verdun, dit-il; c'était le 18 août. Mon régiment était chargé d'éclairer la marche du corps dont je faisais partie. Dès cinq heures du matin, nous rencontrons les uhlands, et nous nous préparons à les charger en même temps que nous envoyons prévenir le maréchal Bazaine qui commandait l'armée. De la hauteur où j'étais placé, je voyais d'énormes masses noires qui déboulaient à l'horizon. Le soleil levant faisait étinceler une multitude de casques qui se rangeaient devant nous: « Les Prussiens nous ont tournés, me dis-je; la journée sera rude », et je pensais à vous, Thérèse. Au même instant: « Sabre haut! » cria le commandant; et nous nous élançons au galop sur les éclaireurs ennemis. Je me trouvai presque aussitôt au milieu d'un groupe de uhlands qui jouaient du sabre avec acharnement.

» Ces gens-là étaient braves: ils tombaient sans prononcer une parole; les nôtres, au contraire, poussaient des cris de vengeance et de haine, et se frayaient un passage, comme des lions au travers d'une forêt vierge. Tout à coup je vis se lever sur ma tête le sabre d'un Prussien: son ombre passa sur mes yeux comme l'ombre de la mort même. Vous ne vous figurez pas, Thérèse, tout ce qu'on



autre mesure, mais on peut les en féliciter sincèrement.

Quant à ceux qui ont mêlé la politique et ses passions à cette œuvre de pure bienfaisance, ce sont de grands maladroits. Des attaques injustes sont plutôt de nature à augmenter la popularité des princes d'Orléans qu'à l'affaiblir et le silence de la part du parti républicain eût été plus habile que ses critiques et ses railleries.

\*\*\*

M. Oscar Comettant, qui se trouve à Marseille, écrit à la *Presse*, avec une loyauté que nous nous empressons de reconnaître :

« C'est un devoir de rendre hommage à toutes les générosités, à tous les dévouements, et je plaindrais les gens qui, par esprit de parti politique, méconnaîtraient la belle conduite du duc de Chartres à Marseille et à Toulon. »

\*\*\*

#### EN ALSACE-LORRAINE.

On lit dans le *Lorrain*, de Metz :

« Depuis l'annexion, les Sœurs de langue française de la communauté de Sainte-Chrétienne continuaient à enseigner dans les diverses classes de la ville de Metz. L'autorité scolaire les fait remplacer successivement par les Sœurs de langue allemande ou par des demoiselles allemandes. L'œuvre de suppression est à peu près terminée pour les écoles communales et commence pour les pensionnats. Il y a quelque temps, une maîtresse française munie d'un brevet allemand, qui avait étudié à Trèves et qui enseignait l'allemand avec un succès reconnu, s'est vu interdire cet enseignement, parce que son accent n'est pas assez pur, et se voit aujourd'hui invitée à passer la frontière. »

L'Allemagne, en prenant ces mesures, croit arriver plus vite à s'assimiler les provinces annexées : elle ne fait qu'entretenir aux cœurs des Alsaciens-Lorrains l'amour de la mère-patrie.

Mais il s'agit de religieuses françaises ; notre presse républicaine ne protestera pas.

### LE CHOLÉRA.

Le fléau n'a pas encore fait son apparition à Paris. L'administration a, en effet, déclaré, au sein du Conseil municipal, que tous les bruits qui ont circulé à ce sujet dans la presse sont dénués de fondement.

En revanche, il fait de rapide progrès dans le Midi.

A Arles, notamment, on signale neuf décès avant-hier. Les dépêches annoncent que l'aspect de la ville est désolant ; des rues entières sont abandonnées ; dans la journée, quelques industriels rentrent en ville ; mais, le soir, 5,000 habitants au maximum restent sur une population de 25,000 âmes.

Dans la soirée, le Conseil municipal devait se réunir et voter un blâme contre l'attitude des conseillers absents, mais il n'a pu délibérer, faute de nombre. Le préfet a

annoncé son intention de suspendre deux adjoints. Si on ne remédie pas à la situation, il faudra approvisionner la ville. Les boulangers ferment leurs boutiques, et les voisins vont positivement frapper aux portes pour demander à partager les provisions de pain.

Les mesures sanitaires prises sont dérisoires ; faute d'hommes pour enlever les cadavres, il en est qui sont restés jusqu'à vingt heures sans être inhumés. Les déjections ne sont pas même enlevées parfois.

La majorité des émigrants vont à Tarascon ou à Beaucaire. Toutes les mesures environnantes débordent.

A Toulon on a compté 44 décès. La température est la même. Le mistral continue de souffler. La population est très irritée contre des instituteurs qui, après avoir promis le service de surveillance des cholériques, refusent aujourd'hui qu'on leur demande un service effectif.

Le ministre de la marine a prescrit le renouvellement du personnel médical du grand hôpital de Saint-Mandrier. Ce sont les professeurs Cunéo et Rouvier qui remplaceront le docteur Thomas. Ce dernier a dirigé cet établissement avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge. Les médecins et les infirmiers placés sous leur direction n'ont pas failli un seul instant au devoir professionnel.

A l'ambulance de la place Louis-Blanc, qui comprend quatre médecins, quatre aides-médecins et neuf ambulanciers, deux médecins, deux aides-médecins et quatre ambulanciers ont été atteints. Mercredi, un médecin de première classe, M. Reynaud, et un aide-médecin, M. Grogner, sont tombés malades.

Plusieurs décès se sont produits dans le département.

Marseille, 24 juillet, 9 h. 30 matin.

Avant-hier 23 juillet, il y a eu 44 décès cholériques.

Depuis hier soir sept heures, l'état civil a enregistré 10 décès cholériques.

Le maire de Marseille a été atteint hier d'une forte attaque de choléridie ; ce matin il va mieux.

La panique continue à avoir les plus tristes conséquences.

La ville est livrée aux voleurs et aux malfaiteurs. La plupart des maisons étant vides, ils ont beau jeu. Le vol qu'ils ont essayé de commettre au palais de justice donne une idée de leur audace.

Marseille, 24 juillet, 11 h. 35 matin.

Depuis ce matin neuf heures, six nouveaux décès cholériques ont été déclarés à l'état civil.

Cinq malades sont sortis guéris ; il y a encore en traitement au Pharo 81 malades.

Toulon, 24 juillet, 10 h. matin.

Depuis hier soir six heures, il y a eu 20 décès cholériques, dont 9 à l'hôpital Bon-Rencontre, 4 en ville et 7 dans les faubourgs.

On dit que le duc de Chartres doit revenir

demain à Marseille porteur d'un nouveau secours de 200,000 fr.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 juillet.

Les tendances sont aussi satisfaisantes que possible ; on monte encore et sans interruption.

Le comptant seul provoque la hausse ; le marché à terme est calme ; on rachète, en égard de l'approche de la liquidation, mais il ne s'y traite pas d'affaires nouvelles.

Le tableau des escomptes demande encore aujourd'hui et probablement pour la dernière fois ; la fin du mois est trop proche.

Il réclame 56,250 fr. de 4 1/2 0/0 et 225 Lyon. Les rentes sont fermes : le 3 0/0 est à 76.91 1/2 ; l'amortissable à 78.50 ; le 4 1/2 à 108.00.

L'Italien est en reprise à 93.90. Les nouvelles d'Italie sont excellentes ; le 5 0/0 italien en profitera.

La Banque de France se traite à 5,040.

Le bilan hebdomadaire publié aujourd'hui offre les différences suivantes sur le précédent :

Au chapitre des augmentations, l'Encaisse métallique figure pour la somme de 6,337,000 fr. Les Comptes courants particuliers se sont accrus de 4,689,000 fr. Les Comptes courants du Trésor de 31,981,000 fr.

Au chapitre des diminutions, le Portefeuille figure pour 21,367,000 fr. Les Avances pour 1 million 635,000 francs. La Circulation pour 43 millions 815,000 francs. Les bénéfices de la semaine s'élèvent à 420,000 fr.

Le Crédit Foncier se tient à 1,275 fr. Dans sa séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 3,765,000 fr. de prêts nouveaux.

Les obligations Foncières et Communales sont très-recherchées, elles rapportent un peu moins que les rentes il est vrai, mais elles rachètent cette infériorité par le puissant attrait des lots et des primes de remboursement. On cote 775 sur la Banque de Paris.

La Banque d'Escompte est tenue à 508.75 et la Société Générale demandée à 465.

Les Chemins méridionaux gagnent 5 fr. à 605 fr. ; les acheteurs profitent de ce cours ; une plus-value est évidente, étant donnée la perspective d'un dividende de 35 fr.

Les chemins français sont fermes : le Nord à 1,662.50, le Lyon à 1,205, l'Orléans à 1,300, le Midi à 1,160, l'Est à 770, l'Ouest à 825.

### LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

5<sup>e</sup> TIRAGE. — JEUDI 24 JUILLET.

Les numéros 4.280.064 — 9.130.687 gagnent chacun 10,000 francs.

Les dix numéros suivants ont gagné chacun 1,000 francs :

4.598.201 — 6.354.933 — 6.620.592 —  
6.813.507 — 7.420.858 — 7.505.274 —  
11.531.531 — 11.585.898 — 12.696.998 —  
13.221.863.

Les quarante numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

304.434 — 722.677 — 1.060.797 —  
2.226.829 — 2.427.199 — 2.544.390 —  
2.799.317 — 2.864.825 — 3.127.138 —  
4.556.034 — 4.584.591 — 5.320.201 —  
5.419.461 — 5.463.198 — 6.788.841 —  
6.873.496 — 6.964.699 — 6.972.184 —  
7.407.597 — 7.570.832 — 7.902.263 —  
8.620.342 — 8.935.277 — 9.010.090 —  
9.154.888 — 9.560.737 — 9.700.895 —  
10.004.695 — 10.241.311 — 10.623.348 —  
10.758.652 — 10.929.384 — 11.066.760 —  
11.115.980 — 11.363.997 — 11.582.320 —  
12.442.118 — 13.405.800 — 13.425.789 —  
13.663.964.

peut penser dans un pareil moment...

— Continuez, s'écria la jeune fille, haletante d'émotion.

— Je fis un mouvement inutile pour éviter le coup ou le parer ; mais, plus prompt que l'éclair, Baptiste s'étant élançé sur le uhlan, détourna son arme, et me sauva la vie : j'en fus quitte pour un bras brisé...

— Qu'est-ce que Baptiste ? demanda Louise.

— Baptiste, mademoiselle, reprit gravement le capitaine Bernard, c'est le plus brave de mes soldats, c'est un serviteur dévoué, je puis dire que c'est mon ami !

— Il vous a sauvé la vie, répéta lentement Thérèse : je veux le connaître.

— Je le ferai venir pour notre mariage.

Louise fit une dernière question.

— Et le uhlan ? Que devint-il ?

— Il est mort ! Demandez à Baptiste.

— Ne pensons plus à ces tristes événements, dit M. d'Elplay, et montons près de mon beau-père.

Les deux fiancés prirent les devants, gravirent un petit escalier qui conduisait aux appartements occupés par M. de Rumond, et entrant dans la chambre du paralytique, s'approchèrent en silence de son lit. Le vieillard les contemplait d'un regard ému, et il semblait avoir mis toute son âme dans ses yeux. Thérèse lui saisit les mains et les serra dou-

cement dans les siennes. M. d'Elplay et Louise se tenaient à l'écart ; cette scène muette et touchante se prolongea pendant un instant. Enfin le malade se souleva avec effort, écarta les cheveux blancs qui erraient sur ses joues amaigries, et s'adressant au capitaine, il prononça lentement ces paroles :

— M. de Belleyme, je suis heureux de votre retour ; nous nous réjouissons de vous donner notre Thérèse : aimez-la bien ; elle ressemble à sa pauvre mère.

Bernard prit à son tour la main de sa fiancée, et se penchant doucement vers elle, il l'embrassa sur le front.

— Ayez confiance en moi, dit-il.

— Je désire, reprit M. de Rumond, que votre mariage soit célébré le plus tôt possible.

— Pourquoi tant se hâter, grand-père ?

— J'aime les choses faites, ma fille, et d'ailleurs, qui sait ce que l'avenir nous réserve ?

— Que craignez-vous, monsieur ? demanda le capitaine.

— Vous répondiez ainsi, au mois d'août dernier, reprit le vieillard. La jeunesse est oublieuse, et les leçons de la vie ne lui apprennent rien.

— Mon cher grand-père, la paix définitive sera conclue dans quelques jours.

— Les préliminaires sont déjà signés, dit M. d'Elplay en s'avançant entre Thérèse et Bernard.

— Il ne faut pas toujours trembler, ajouta Louise,

ni craindre les maux du lendemain.

Le vieillard se laissa doucement retomber sur son lit :

— Hâtez le mariage, mes enfants, répéta-t-il.

Puis il ferma les yeux et parut s'endormir.

Respectant le sommeil de leur grand-père, les jeunes fiancés se retirèrent dans un angle reculé de la chambre et causèrent entre eux à voix basse, tandis que M. d'Elplay et Louise contemplaient du balcon les dernières lueurs du crépuscule qui rougissaient la cime des grands bois de Verrières. Longtemps Thérèse et Bernard s'entretenaient de leurs espérances, de leurs plans d'avenir ; longtemps ils se rappelèrent les dangers, les angoisses, les souffrances, à peine éteintes, de la guerre passée ; longtemps, ils restèrent, la main dans la main, les yeux dans les yeux.

La nuit était venue, les brumes du printemps recouvraient la terre, et les heureux jeunes gens écoutaient encore les premiers chants du rossignol.

Tout à coup la sonnette de la grille extérieure retentit et les fit tressaillir.

En proie à une inquiétude singulière, le capitaine descendit lui-même et trouva dans la rue, monté sur un cheval couvert de sueur, un cuirassier de son régiment.

— C'est toi, Baptiste ? demanda vivement Bernard.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un groupe d'habitants de Saumur, désireux de venir en aide aux malheureuses populations de Toulon et de Marseille, ont décidé de faire circuler des listes de souscriptions en leur faveur.

Il en sera tenu une à la disposition du public au bureau du Journal et une autre au Café de la Paix.

### EXTRAIT du Rapport de M. le Docteur Bontemps à la Commission des LOUAGES INSALUBRES.

Dimanche dernier, la Commission des logements insalubres était convoquée à la Mairie. Étaient présents MM. Vinsonneau, adjoint, Cartier, Ardoin, architecte, le médecin principal Bourot, les docteurs Pelon, Coutant, Perreau et Bontemps. Après lecture du texte de la loi du 13 avril 1850, fixant l'étendue des pouvoirs de la Commission, l'ordre des visites fut arrêté.

A l'issue de la séance, une première série d'immeubles dénoncés insalubres fut parcourue par la Commission. Toutes les causes possibles d'insalubrité ont été constatées dès cette visite : infection de l'air, infection du sol, infection de l'eau.

Le système d'égouts de la ville, système forcément défectueux, devient dangereux par les bouches particulières où l'incurie des habitants laisse s'accumuler un dépôt de vase, de sable, de matières en putréfaction d'où se répandent dans les rues, les cours et les maisons elles-mêmes des gaz délétères. A ces émanations se mêlent des odeurs de cabinets mal tenus, jamais désinfectés, jamais lavés, sans tuyaux d'évent, quand encore les tuyaux de chute ne sont pas crévés tout le long des façades. Enfin les fosses, dont pas une n'est étanche, restent trop longtemps pleines ou se vident par infiltration, infectant le sol par les liquides transsudés ; d'où l'on doit conclure que la plus grande partie des puits de la ville livre une eau infecte à la consommation, eau qu'on doit abandonner pour l'eau de Loire.

Pénétrée de l'idée que la transmission des maladies contagieuses ne se fait pas seulement par l'eau ingérée, mais qu'elle s'opère également par l'air ; frappée des nombreux exemples démontrant que les épidémies locales de fièvre typhoïde, par exemple, ont eu pour origine les émanations provenant des fosses d'aisances, d'égouts mal entretenus, la Commission est décidée à exiger le concours des propriétaires pour éloigner de leurs immeubles toutes causes d'insalubrité. La Commission veut assurer, autant que possible, une installation convenable des cabinets, l'évacuation dans les canaux souterrains et imperméables des eaux ménagères, la projection des matières à l'égout voisin dans des tuyaux d'apport fermés, l'installation de siphons et obturateurs hydrauliques inobstruables, etc., etc.

Malheureusement il est à craindre — et

Baptiste prit aussitôt l'attitude respectueuse d'un soldat en face de son chef.

— Mon capitaine, je suis chargé de vous remettre une lettre du lieutenant.

— Une lettre de Servols ?

— Oui, mon capitaine.

Et Baptiste remit à Bernard un papier soigneusement plié et caché sous la selle.

Bernard s'élança dans le salon, laissant Baptiste dans la cour, et il rencontra M. d'Elplay, surpris, comme lui, de la brusque arrivée du planton.

— Vous permettez, monsieur, que je lise ?

— Lisez vite, mon ami.

Le capitaine déchira l'enveloppe et parcourut des yeux les quatre ou cinq lignes tracées à la hâte par le lieutenant. A mesure qu'il lisait, une pâleur effrayante envahissait son front et ses joues ; il appuya sur le marbre de la cheminée une de ses mains, et de l'autre il tendit la lettre à M. d'Elplay qu'une terreur inconsciente saisissait malgré lui.

Cette lettre était ainsi conçue :  
« Mon cher ami, nous avons pris les armes ce matin, et nous sommes entrés dans Paris. Les insurgés se défendent avec rage. Si ta blessure te le permet, rejoins-nous. Ta place est à la tête de la compagnie. Pardonne-moi de t'arracher à ta famille. »

« Ton ami,

« Émile SERVOLS. »

(A suivre.)

CE. DE SAINT-MARTIN.







**Tribunal de commerce de Saumur.**

FAILLITE JOUANDOU, JEAN.

Les créanciers de la faillite du sieur Jouandou, ancien maître d'hôtel à Saumur, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le Juge-commissaire a ordonné la répartition, aux créanciers de cette faillite, d'un premier dividende de 40 0/0; ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission, à partir du lundi 28 juillet, à midi, par M. Ludovic Proust, syndic de la faillite, demeurant à Saumur, rue Dacier.

Par suite d'une opposition concernant personnellement les ouvriers du bâtiment, pratiquée à la requête de M. Méhous, ancien notaire à Saumur, ce dividende de 40 0/0 ne pourra être distribué auxdits ouvriers et restera déposé à la Caisse des consignations, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la validité de cette opposition.

Le Greffier,  
GAUTIER.

(535)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Samedi 26 juillet, à 1 heure,

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC,

**De 74 ares de Terrain**

EN JARDINAGE

Aux Coffinières, commune de Saint-Lambert,

Appartenant aux héritiers BESNARD-FOUQUET.

Mise à prix : 300 fr. les 5 ares 50.

**A CÉDER**

DE SUITE,

Pour cause de décès,

**MAGASIN D'ÉPICERIE**

Mercerie, Rouennerie

**Auberge avec Billard**

Situé à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> NORMANDINE, au même lieu. (536)

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHÉMISSERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Etudes de M<sup>e</sup> MARSAULT, avoué à Loudun,  
Et de M<sup>e</sup> MARTIN, notaire en la même ville.

**A VENDRE**

SUR LICITATION

Et par adjudication,

A MONTS-SUR-GUESNES,

Le dimanche 3 août 1884, à midi

**UNE FERME**

Située communes de Monts, Dercé et Pringay,

D'une contenance de 29 hectares 50 ares 83 centiares,

Fermages, charges et redevances : 1,820 francs.

Mise à prix : 59,000 fr.

Détail facile.

Et de divers autres IMMEUBLES

Sis commune de Monts.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MARTIN, notaire à Loudun, et à M<sup>e</sup> MARSAULT, avoué à Loudun. (537)

Étude de M<sup>e</sup> LAMBERT, avoué au Mans.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans,

Le samedi 26 juillet 1884, à une heure,

D'UNE

**VASTE USINE**

à l'usage de

**FILATURE**

ET

**CORDERIE MECANIKES**

A vapeur et à la main,

Située au Mans (Sarthe), avenue de Pontlieue, 3,

Y compris la clientèle et le matériel d'exploitation.

Contenance cadastrale : 14,617 mètres

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 150,000 francs.

S'adresser, au Mans, à MM. LAMBERT et BRUIER, avoués, à M<sup>e</sup> BLIN, agréé, à M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

M. ANDRIEU D'ALBAS, propriétaire, résidant à Versailles, prévient MM. les commerçants et entrepreneurs de travaux qu'il ne reconnaîtra, pour le passé comme dans l'avenir aucune réclamation de paiement qui ne sera basée sur une commande faite par lui-même et par écrit.

M. WAN HERZFELD, accordeur de la maison PLEYEL, WOLFF et C<sup>ie</sup>, prévient ses clients qu'il est à Saumur pour quelques jours et prie les personnes qui voudraient faire accorder leurs pianos par lui de se faire inscrire chez M<sup>me</sup> MENCIER-FISCHER, place de la Bilange.

CAISSE de constitution de rentes par les opérations commerciales.

10 0/0 par an.  
10 0/0 par mois.  
Toute sécurité.  
Capitaux garantis.

S'adresser à l'Agence de Saumur L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, à Saumur. (516)

**A VENDRE**

Avec toutes garanties,

**UN BEAU CHEVAL**

De 6 ans,

S'attelant et se montant.

S'adresser au château de la Ville-au-Fourier, près Vernantes.

**A VENDRE**

Belle JUMENT carrossière, baiclaire, 8 ans;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

**LIBRAIRIE JAVAUD**

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

ON DEMANDE un concierge.

S'adresser au bureau du journal.

**Pharmacie NORMANDINE**

11 et 13, rue Saint-Jean,

**SAUMUR**

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. . . . . 0,80 c.  
Sulfate de fer, . . . . . 0,50 c.  
Acide phénique liquide, le litre. . . . . 2,50 c.  
Phénol sodique, le flacon. . . . . 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

**Service de Saumur à Fontevault.**

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M<sup>me</sup> veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

**LETTRES**

SUR

**LE BEAU EN LITTÉRATURE**

Quatrième édition,

Par M. l'Abbé MÉRIT, curé de Saint-Pierre.

En vente chez MM. DEZE et JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean, Saumur.

En vente chez tous les libraires :

**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET

**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUOISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

**ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Ciôture précé <sup>te</sup>	Dernier cours.		Ciôture précé <sup>te</sup>	Dernier cours.		Ciôture précé <sup>te</sup>	Dernier cours.		Ciôture précé <sup>te</sup>	Dernier cours.
3 1/2 %	77 15	77 1/2	Est	770	770	Obligations.			Gaz parisien	513	516
3 % amortissable	78 50	78 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1200	1210	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	518 75	Est	367 75	366 1/2
3 % (nouveau)	78 50	78 65	Midi	1157 50	1167 50	— 1865, 4 %	526	523	Midi	369	369
4 1/2 %	107 10	107 10	Nord	1663 75	1765	— 1869, 3 %	403	404	Nord	377 75	376 75
4 1/2 % (nouveau)	107 82	108	Orléans	1298 75	1298 75	— 1871, 3 %	390	390	Orléans	368	368
Obligations du Trésor	503	503	Ouest	825	825	— 1875, 4 %	516	516	Ouest	369 25	368 50
Banque de France	5050	5040	Compagnie parisienne du Gaz	1510	1510	— 1876, 4 %	514	515	Paris-Lyon-Méditerranée	372	370
Société Générale	465	465	Canal de Suez	1887 50	1895	Bons de liquid. Ville de Paris	523	524	Paris-Bourbonnais	369 25	369 25
Comptoir d'escompte	970	970	C. gén. Transatlantique	475	472 50	Obligations communales 1879	451	452	Canal de Suez	573	573
Crédit Lyonnais	542 50	542 50				Obligat. foncières 1879 3 %	445	446			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1270	1275				Obligat. foncières 1883 3 %	350	349			
Crédit mobilier	325	326									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.
3	55	6 05	7 24	9 08	1 15	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 14
6	—	6 15	7 32	9 15	1 24	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 28
9	—	6 23	7 39	9 22	1 32	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 39
1	—	6 39	7 52	9 38	1 46	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 50
3	—										
7	—										
10	—										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte matin.	Omn. soir.
3	26	6 05	7 24	1 15	3 45	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	10 30
8	—	6 33	7 55	2 2	4 50	6 07	9 18	1 19	4 30	7 57	10 42
9	—	7 02	8 21	2 11	5 01	6 17	9 27	1 27	4 37	8 04	10 52
12	—	7 14	8 32	2 19	5 11	6 27	9 37	1 35	4 45	8 14	11 02
4	—	7 29	8 42	2 32	5 19	6 40	9 48	1 43	4 53	8 24	11 12
7	—										
10	—										

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.